Folio n°

DECISION MUNICIPALE n° D20250701-070

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

Service	Service Culturel
Type	Convention de location

Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Activité	**Location de salle**	
Durée	Samedi 5 juillet 2025	
Lieu	Centre Culturel Municipal Jean Ferrat	
Attributaire	Association Les Tréteaux du Plateau	

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération n° DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : **La salle de spectacles du Centre Culturel Municipal Jean Ferrat** est mise à disposition de l'association les Tréteaux du Plateau dont le siège social est situé 4 Puy Beauregard – 19110 Sarroux Saint Julien.

Article 2 : Cette mise à disposition est accordée le samedi 5 juillet 2025.

Article 3 : La somme de 54 € sera réclamée par Monsieur le Receveur Principal.

Article 4 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 1er juillet 2025.

MAIRIE D'USSEL (CORREZE)

Pour Le Maire absent,
Le 1er adjoint

Jean-Pierre GUITARD

Accusé de réception en préfecture
019-211927504-20250701-D20250707-07-DE
Date de télétransmission : 02/07/2025
Date de réception préfecture : 02/07/2025